VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

ODEUR CANNABIS

Par Profil supprimé Postée le 21/11/2017 11:47

La fumée de cannabis et l'odeur résiduelle peuvent-t-elle avoir des effets sur les personnes?

Mise en ligne le 23/11/2017

Bonjour,

Pour que l'inhalation passive de fumée de cannabis ait un effet sur une personne, il faudrait qu'elle soit exposée de manière assez intensive à cette fumée. Ce pourrait être le cas dans une petite pièce non aérée ou une voiture avec les vitres fermées. Sans exposition directe à de la fumée, ce que vous voulez peut-être dire par le fait de sentir une "odeur résiduelle", il n'y a aucun risque d'éprouver un quelconque effet.

Si d'autres questions se posent sur le cannabis et ses effets, n'hésitez pas à nous recontacter. Nous sommes joignables tous les jours de 8h à 2h au 0 800 23 13 13 (appel anonyme et gratuit) ainsi que par Chat de 14h à minuit.

Cordialement.